

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 11 mai 1883.

(COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU Journal de Roubaix.)

La séance est ouverte à 8 heures 45.
Sont présents : MM. Allart, maire; Pierre Filpo, Alfred Roussel, Ryo et Laquermeur, adjoints; Louis Moreau, Armand Vienne, Constant Godéfray, Henri Destombes, Henri Legrand, Henri Caudrelier, Charles Spel, Charles Bonne, Alfred Debusine, François Deloitte, Henri Carrette, Alexis Degrémont, Pierre Tranoy, Charles Bonnel, J.-B. Pennel, Watinne, Charles Saen (frère Emile), Bégin, Bonnave, Alfred Rebois, Louis Largillière, Emile Degand, François Delebois, Henri Demarquette et Louis Cordonnier, conseillers.

Nomination du secrétaire
On procède à la nomination du secrétaire. Le scrutin donne les résultats suivants : M. Dhalluin, 25 voix; M. Moreau, 1 voix; M. Briet, 1 voix.

Mise en adjudication des bordures de trottoirs dans la rue de la Gare.
M. ALPHONSE RYO dit qu'une question urgente doit être soumise au Conseil, avant le renouvellement des commissions. Il s'agit des bordures de trottoirs de la rue de la Gare. La ville s'est entendue avec les riverains qui acceptent de payer les bordures. Un seul s'y est refusé. M. Ryo demande au Conseil de voter la mise en adjudication.

Protestation
Tranoy, Degrémont, Lepereq
M. DEGRÉMONT lit, en son nom et au nom de MM. Tranoy et Lepereq, une protestation contre la présence de M. Gungl, secrétaire général de la Mairie. Ces messieurs déclarent avoir été insultés par M. Gungl, dans les couloirs de la Mairie, avant l'une des dernières séances; ils demandent au Conseil de décider que désormais le secrétaire de la Mairie n'assistera plus aux séances.

M. EMILE MOREAU pense qu'un vote n'est pas nécessaire. Les séances du Conseil ne sont pas publiques et il suffit de l'opposition d'un seul membre, pour qu'un étranger ne puisse pas être admis.

M. DELEBOIS. — Je déclare ne pas m'associer à la protestation et je demande à ce que ce soit mentionné au procès-verbal.

M. LE MAIRE. — Ce sera fait.

M. BRIET. — L'incident auquel fait allusion M. Degrémont, Tranoy et Lepereq, n'a pas produit en séance; nous n'avons pas à nous préoccuper de ce qui se passe au dehors. Si des conseillers ont eu à se plaindre de M. Gungl, ils ont les voies ordinaires pour se faire rendre justice. Je propose la question préalable et le vote nominal.

M. EMILE MOREAU trouve inutile la proposition de M. Briet. Trois conseillers ont été insultés par le secrétaire. Si nous votons la question préalable, nous dirons que les insultes ont été méritées. D'ailleurs, la loi est là; elle doit être interprétée dans le sens indiqué à tout à l'heure. Il suffit de la demander à un seul conseiller pour que tout étranger au Conseil soit exclu.

M. LE MAIRE. — Je ne connais pas la loi; nous pourrions nous renseigner.

M. BRIET répète que ce n'est pas en séance que les insultes ont été faites. Il en révoque le vote et se conforme à la loi.

M. EMILE MOREAU. — On pourrait lui demander son âge par le téléphone (Hilarité).

M. DELEBOIS. — Il n'a jamais voulu le révéler son âge.

On décide que M. Legrand fera partie de la commission.

Commission des Musiques
MM. Vaisier, 10 voix; Destombes, 10; Bégin, 15; Debutina, 14; Rebois, 13 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Laquermeur, 11; Briet, 11; Vienne, 11; Degrémont, Renaux, Dhalluin, Bonnel, 2; Deloitte, Cordonnier, 1. — Bulletin blanc, 1.

Commission de l'Octroi
MM. Bonnave, 10 voix; Deloitte, 17; Spel, 15; Degrémont, 15; Legrand, 13 (élus); Rebois, 3; Vienne, 12; Briet, 11; Legrand, 3; Demarquette, 7; Lepereq, 5; Destombes, 3; Carrette, 2; Ryo, 2; Pennel, Bonnel, Filpo, Bégin, Largillière, Caudrelier, Cordonnier, 1. — Bulletin blanc, 1.

Commission des Finances
MM. Bonnave, 20 voix; Deloitte, 21; Briet, 17; Willam, 14; Deloitte, 14 (élus); Demarquette, 14; Degand, 13; Dhalluin, 12; Moreau, 9; Cordonnier, 6; Pennel, 5; Rebois, 4; Bégin, 3; Destombes, Bonnel, Spel, 1.

Commission de l'Hygiène
MM. Godéfray, 20 voix; Ryo, 18; Bonnave, 17; Largillière, 15; Rebois, 13 (élus); Saen, 11; Allart, 10; Spel, 10; Laquermeur, 10; Moreau, 8; Bégin, 6; Pennel, 2; Caudrelier, 2; Bonnel, Degand, Spel, Dhalluin, Debusine, Destombes, Demarquette, Vienne, 1.

Commission des Marchés
MM. Bonnave, 17 voix; Bonnave, 10; Spel, 15; Destombes, 13; Legrand, 13 (élus); Lepereq, 13; Demarquette, 12; Carrette, 11; Degrémont, 11; Bégin, 9; Pennel, 4; Filpo, Saen, Rebois, Cordonnier, 3; Debusine, Caudrelier, Tranoy, 1. — Bulletin blanc, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Renouvellement des commissions

M. LE MAIRE. — Messieurs, nous allons procéder au renouvellement des commissions. Les commissions sont nommées dans l'ordre suivant :

Commission de l'Assainissement
MM. Caudrelier, 17 voix; Bonnave, 17; Spel, 17; Ryo, 17; Legrand, 11 (élus); Rebois, 11; Saen, 10; Allart, 9; Laquermeur, 9; Briet, 9; Godéfray, 9; Dhalluin, Cordonnier, 1.

Commission de l'Assistance publique
MM. Bonnave, 20 voix; Dhalluin, 18; Bégin, Bonnave, 17; Rebois, 14; Destombes, 14 (élus); Delebois, 10; Saen, 10; Laquermeur, 10; Briet, 9; Allart, 8; Godéfray, 8; Caudrelier, 2; Destombes, Caudrelier, Pennel, Bonnel, Vienne, Willam, Demarquette, Largillière, 1.

Commission du Cimetière
MM. Destombes, 17 voix; Spel, 15; Rebois, 15 (élus); Allart, 10; Saen, 10; Degrémont, 10; Briet, 2; Caudrelier, 2; Bonnel, Deloitte, Debusine, Bégin, Laquermeur, Renaux, Lemaire, Delebois, Largillière, Bonnave, 1; 1 bulletin blanc.

Commission du Conditionnement
MM. Delebois, 22 voix; Bonnave, 15; Willam, 15 (élus); Demarquette, 14; Degrémont, 12; Allart, 8; Godéfray, 8; Caudrelier, 2; Destombes, Caudrelier, Pennel, Bonnel, Vienne, Willam, Demarquette, Largillière, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

Commission des Ecoles
MM. Largillière, 22; Moreau, 15; Delebois, 15; Degand, 14; Demarquette, 13 (élus); Caudrelier, 11; Godéfray, 11; Ryo, 11; Vaisier, 9; Renaux, 7; Cordonnier, Pennel, Saen, Bégin, 5; Bonnave, Debusine, Spel, 1.

Commission des Fêtes Publiques
MM. Rebois, 20 voix; Vaisier, 18; Debusine, 17; Dhalluin, 15 (élus); Saen, 13; Allart, 11; Briet, 11; Laquermeur, 11; Vienne, 6; Degand, 5; Cordonnier, 4; Destombes, 3; R-naux, Filpo, Bonnave, Bourgeois, Godéfray, Pennel, Caudrelier, Demarquette, Bonnel, Lepereq, 1.

la représentation plane des solides géométriques, les traits de force, les ombres; puis de leur faire relever et colorier eux-mêmes les portes, les fenêtres, la classe, de l'école ou de modèles qu'on leur procurerait.

Ceux qui désirent aller plus loin suivraient les cours de l'Ecole des Arts industriels.

Arrivons au programme des cours d'adultes pour les employés de commerce.

Id. nous ne pouvons pas dire, comme précédemment, que nos directeurs soient venus à donner cet enseignement; ils peuvent bien connaître la comptabilité des livres, mais ils ne peuvent donner les notions de la place, multiples et si mobiles; ils ne peuvent connaître ces livres de détail que chaque maison crée suivant ses besoins particuliers, ni les calculs auxquels sont liés le commerce de la laine et de la soie, la préparation des laines, la teinture, le prix de revient des étoffes, etc.

Mais ce qu'ils ne savent pas, ils peuvent le savoir rapidement. Il leur suffira de s'adresser aux employés des différents industries, et des différents commerces, qui se feront un plaisir de leur procurer des renseignements et des modèles, dont pourront profiter même leurs élèves des classes du jour.

Nous ne voulons pas parler autrement d'un programme comptable, car, pris avec les notions des besoins et toutes les difficultés d'un tel enseignement, pourrait seuls tracer avec autorité, et il nous suffit d'avoir indiqué aux maîtres le moyen de rendre leur enseignement vraiment pratique, par conséquent vraiment utile.

ALEXANDRE FAIDHERBE.

TRIBUNAL CORRECTIF DE LILLE

Audience du vendredi 11 mai 1883.

APRÈS LAURENTE. — L'agent d'affaires Laurente, qui comparait aujourd'hui avait été condamné le 2 décembre 1882, pour abus de confiance et banqueroute simulée, par défaut, à 2 ans d'emprisonnement, 2,000 fr. d'amende, 1 an de contrainte par corps.

Nous avons à cette date, fait passer sous les yeux des lecteurs les diverses dépositions de nombreux témoins, victimes de cet escroc. Nous ne reviendrons pas sur ces dépositions. Il nous suffira de dire que Laurente, arrêté à Valenciennes (Aulhac) ainsi qu'aujourd'hui, est un homme prévenu et que le Tribunal, après avoir entendu de nouveau les témoins, remet encore l'affaire à vendredi prochain pour vérification de certains faits.

Un conseil composé de six prévenus, MM. Maquet, Driessmans, Demilly, Regnier et Marx, domiciliés à Lille. Sauf le dernier, ils ont tous un casier judiciaire fort chargé.

Un réquisitoire, versé sept heures du soir, M. Lefebvre, négociant en laines, rue des Arts, s'apercevant qu'un lui avait enlevé une balle contenant treize pièces de doubler. Cette balle a été retrouvée dans un estaminet de la rue des Capucines.

Elle avait été apportée là, par un soldat commissionnaire, pour le compte de Dufour. D'autres marchandises ont été retrouvées à la même adresse, telles que : caisses de graisse, 90 jeux de cartes, 15 volumes, de la jurisprudence de Baloz, 200 livres, etc.

Un réquisitoire inculpé fait défaut; c'est un nommé Rulle, dit Rulle, qui avait été envoyé par ce dernier, pour payer à Maquet des marchandises achetées. C'est ce qui lui valut d'être arrêté sur le banc de la police correctionnelle. Après les plaidoiries de M. Roche, Verquin, puis, Farnier et Steven, le Tribunal condamne :

Driessmans à 18 mois de prison; Maquet à 5 ans de prison; Regnier à 2 ans de prison; Dufour à 5 ans de prison; Kulle par défaut à un an et un jour. Marx est acquitté.

NORD

LES FUSILS SCOLAIRES. — M. le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante à tous les commandants de corps d'armée :

« Les modèles des fusils de manœuvre adoptés pour les bataillons scolaires ne comportent pas d'épée-baïonnette. En vue de donner satisfaction à diverses demandes qui m'ont été adressées, j'ai décidé que les armes employées par les bataillons scolaires pourraient, à l'avenir, être munies d'épées-baïonnettes, sous la condition que ces épées, fabriquées soit en acier, soit en toute autre matière, auront leur pointe complètement arrondie.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien porter cette disposition à la connaissance des intéressés.

« Le ministre de la guerre, « THIBAUDIN. »

DOUAI. — On lit dans l'Indépendant : « Nous avons déjà signalé les adhésions et les témoignages sympathiques accordés de tous les points au Congrès de géographie qui aura lieu à Douai, au mois d'août.

« Aux souscriptions déjà venues, nous devons ajouter celles du ministère de l'intérieur, 500 fr. de la ville d'Amiens, 100 fr. de la Chambre de commerce de Cambrai, 100 fr. de St Quentin, 300 fr. de la ville de St Quentin, 200 fr. ; de Valenciennes, 300 fr. ; de la commune de Sin-le-Noble, 50 fr.

« Le Conseil général du Nord a voté, de son côté, le principe de l'allocation à accorder par le Préfet. Conformément à des précédents, l'allocation s'élèvera, selon toute probabilité, à mille francs.

« Les dépenses nécessitées par la solennité, grâce au concours actif et généreux qui se produit, seront ainsi couvertes, et l'Union géographique du Nord pourra organiser un Congrès aussi important et aussi brillant que dans les autres régions de la France. »

PÉRENNIUM. — Une tentative de meurtre a été commise, il y a quelques jours, dans cette commune. Le nommé Boidu, journalier, qui se trouvait à l'estaminet du Tourne-Bride et qui regardait des Flamands se disputer, a été interpellé par deux d'entre eux, les nommés Van Eckoutre frères, et sans raison frappé de plusieurs coups de couteau et de coups de tête dans la poitrine. Un nommé Constant Vandebusch, ayant voulu s'interposer, a été également frappé. La situation des blessés est très grave. Une enquête est ouverte.

La gendarmerie a mis en état d'arrestation les nommés Van Eckoutre frères, qui ont été conduits au parquet de Lille.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. Dorchie, curé d'Albaix, est transféré à Truilly-lez-Marchiennes, en remplacement de M. Mévaz, démissionnaire pour raison de santé.

ASQ. — L'enquête continue sur la tentative d'emprisonnement dont nous avons parlé hier. Trois voisins qui avaient goûté le bouillon ont été aussi très indisposés. La malheureuse femme Corneille, qui est mère de quatre enfants, est dans un état désespéré.

MONDREUIL. — La dynamite est si dangereuse. On connaît la difficulté de se procurer en France des mèches de dynamite. Un ouvrier de Mondreuil, en ayant un besoin pour le forage d'un puits, chargea une personne de lui rapporter quelques-unes de Belgique. Cette personne ayant été arrêtée à la frontière a été condamnée à 10 jours de prison et 500 francs d'amende.

HAZEBROUCK. — Ces jours derniers, M. X... conseiller municipal délégué cantonal, vint de de se habiller à réduire un dessin. Une fois suffisamment exercé sur les figures planes, il conviendrait de les familiariser avec

des, tout, en un mot, le charme et le transport. Il cherchait un moyen d'exprimer toute l'émotion qu'il éprouvait, et, à cet effet, il se précipita, il saisit la jeune institutrice dans ses bras et l'embrassa avec effusion.

ANZIN. — Mercredi matin, vers neuf heures et demie, on a trouvé dans un champ, à Anzin, le cadavre d'un jeune homme d'une trentaine d'années, M. A. V., qui a été étouffé dans une pharmacie de Valenciennes.

Les premières constatations tendent à faire croire que ce jeune homme s'est empoisonné.

WATTRE. — Pendant la nuit de mardi au mercredi, un voleur s'est introduit chez les époux Gœrgeand. Le bruit avait bien réveillé la femme, mais elle n'y avait prêté qu'une médiocre attention.

Ce ne fut que le lendemain matin, qu'elle s'aperçut qu'une somme de 700 fr. avait disparu du tiroir de la commode.

UXEM. — Le nommé Ch. Lefebvre, manouvrier, a tenté de se suicider dans son grenier en essayant de se couper la gorge avec un rasoir. Il n'a pas réussi, car on est arrivé à temps pour l'en empêcher. La blessure qu'il s'est faite est grave, mais on espère qu'elle n'aura pas de suites fâcheuses. Cet homme est atteint d'aliénation mentale.

VALENCIENNES. — A la suite d'une discussion violente survenue entre la nommée Maria Leciercq et son père, celui-ci mit sa fille à la porte de sa maison; la demoiselle, outrée, lança un verre de punch dans la figure de son père; mais lui en prit. Les débris de verre lui coupèrent deux artères du bras.

SON ÉTAT EST GRAVE.

VALENCIENNES. — Un jeune soldat du 270 d'artillerie, le nommé Arthur Germain, né le 15 février, est considéré prisonnier, hier, à Valenciennes.

LEZENNES. — Sans provocation aucune, le nommé Jean Pennel, mécanicien, a violemment frappé et très grièvement blessé le nommé Emile Barthe, journalier, qui rentrait chez lui, il y a quelques jours. Darat est couché et son état est grave. Il a des blessures au bas-ventre. — Pennel passe à en police correctionnelle.

PAS-DE-CALAIS

LIÉVIN. — Comment on traite le peuple souverain ?

« Pour la troisième fois en une année, une explosion de grisou a ensanglanté les houillères de Liévin et jeté la déolation dans de pauvres familles qui pleurent soit un père soit des enfants.

« Un brave ouvrier s'est imaginé qu'il n'avait qu'à élever la voix, au nom de seize cent soixante de ses camarades, pour éveiller les solitudes de l'administration préfectorale du Pas-de-Calais.

« N'y avait-il pas en effet des inquiétudes bien légitimes à calmer, des questions graves à éclaircir par une enquête sérieuse, complète ?

« La ventilation des fosses de Liévin est-elle suffisante ?

« Les lampes des mineurs offrent-elles les garanties désirables ?

« Pourquoi les explosions arrivent-elles toujours le lundi ?

« Pourquoi les victimes sont-elles presque toutes des enfants de 10 à 18 ans ?

« N'a-t-on pas enfreint les règlements en confiant à un enfant de 17 ans un travail qui exige l'expérience d'un chef ouvrier ou tout au moins d'un vieux mineur ?

« Le 4 a réclame l'enquête pure et dure toutes ces questions : il a écrit trois lettres : le préfet Bihourd a fait le sourd ; eard aussi est le député Dépreux, nommé par les mineurs en 1881.